

Droits et devoirs des patients

Ce document est une synthèse de la Charte des droits et de devoirs du patient ([Carta de derechos y deberes de los pacientes](#)), fondée sur le respect de la liberté, de l'autonomie, de l'égalité et de la dignité de la personne, sur l'engagement citoyen et sur l'accès à une information et des connaissances liées à la santé.

Le patient a droit à :

1. Recevoir des **soins de santé équitables**, sans discriminations, en protégeant les personnes vulnérables, et à un traitement respectueux.
2. Recevoir une **éducation à la santé** pour se protéger, accéder à des **actions de prévention** éprouvées et décider s'il souhaite refuser des mesures de prévention, tant que cela ne présente pas de danger pour d'autres personnes.
3. Accéder aux **services de santé publique** dans un délai approprié à partir de critères cliniques, être informé sur le traitement et le temps d'attente, choisir ses professionnels de santé et ses centres de soins primaires, être informé de l'identité de ses professionnels de santé et obtenir un deuxième avis pour tous les cas où les enjeux de santé le justifient.
4. Au respect de son intimité et de sa vie privée, à la **confidentialité** des informations et à la liberté de pensée et de religion.
5. **Choisir et prendre des décisions** diagnostiques et thérapeutiques pour lui-même dans la dignité, qu'on lui demande son consentement avant de prendre ou diffuser des images, d'exprimer ses volontés sur la fin de vie et à rédiger des directives anticipées, qu'elles soient prises en compte et de vivre ce processus avec dignité.
6. Avoir **des informations sur son état de santé** de manière globale et sécurisée, d'utiliser les technologies de l'information pour accéder au système de santé en toute sécurité et à être conseillé sur les informations qui sont disponibles dans ce réseau.
7. Bénéficier d'une prestation de **soins de santé de qualité** qui garantissent la continuité des soins et assurent la sécurité personnelle et médicale, bénéficier des soins disponibles les plus appropriés, connaître les médicaments qui sont prescrits, décider de ce qu'il advient

- de ses échantillons biologiques et connaître le niveau de qualité des établissements de santé.
8. La confidentialité de l'**information génétique**, à profiter des nouvelles techniques génomiques et aux informations relatives aux résultats des examens de génétique.
 9. À participer à des **projets de recherche** de façon sûre, confidentielle et digne, à ne pas en être exclu, à recevoir de l'information, donner son consentement préalable et connaître les résultats de la recherche.
 10. Exprimer son opinion et **participer** comme un agent actif au système de santé.

Le patient a le devoir de :

1. **Respecter** et ne pas discriminer les professionnels ou les patients.
2. **Contribuer à prendre soin** et à améliorer les installations, de prendre soin de sa santé et de celle des personnes dont il a la charge, de ne pas exposer les autres aux risques pour leur santé et de faire un bon usage des mesures préventives.
3. **Utiliser** les services et les installations **des établissements de santé de façon responsable** et de respecter les dates et heures de rendez-vous ainsi que les règles de l'établissement où il est pris en charge.
4. Respecter l'**intimité et la confidentialité** des autres ainsi que leur liberté de pensée et de religion.
5. **Partager la responsabilité** du processus de la prise en charge. Les **représentants légaux** des personnes sous protection doivent veiller à prendre les décisions de façon consensuelle. Respecter l'**attestation de reprise d'activité**.
6. **Fournir des informations véridiques** et faire un usage responsable des nouvelles technologies dans le système de santé.
7. **Faciliter la mise à jour du dossier médical** et la révision du traitement, **d'utiliser les services médicaux de façon correcte** et de présenter les documents nécessaires pour s'identifier afin d'assurer sa propre sécurité.
8. Prendre sa part de **responsabilité** s'il s'engage à participer à un projet de recherche.
9. Se renseigner sur le système de santé et y **participer** de manière responsable.